



République Tunisienne

Ecole Supérieure Privée
d'Ingénierie et de Technologies
Autorisation n° 03/2003

DIPLÔME

Vu la loi n° 73-2000 du 25 juillet 2000 relative à l'enseignement supérieur privé,
Vu le décret n° 2000-2124 du 25 septembre 2000, fixant les critères et les procédures de la reconnaissance de l'équivalence des diplômes délivrés par les établissements privés d'enseignement supérieur,
Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur du 23 juin 2003 portant octroi d'autorisation en vue de la création de l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies
Vu le procès-verbal des délibérations des jurys des examens :

il est décerné

Le Diplôme National d'Ingénieur

Spécialité : INFORMATIQUE Session : Juin 2016

à Monsieur : **HARZALLAH Ahmed**

Né (e) le : 29/08/1983

à : TUNIS

CIN/Passeport n° : 04716134

Nationalité : TUNISIENNE

Fait à Tunis, le 31 janvier 2017
N° : 958/2016
(Ce diplôme n'est délivré qu'une seule fois)



Le Directeur
Tahar BEN LAKHDAR